

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## AAM European Equities

Part I : FR0011911197

Anaxis Asset Management

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif.** L'OPCVM a pour objectif de profiter du développement de l'économie européenne tout en cherchant à limiter le risque de fortes variations du portefeuille. Pour cela, l'OPCVM investit essentiellement en actions d'entreprises de l'Union Européenne dans le cadre d'une allocation dynamique déterminée par la société de gestion. Les entreprises sont sélectionnées pour leur capacité à créer de la valeur, la robustesse de leur modèle économique, leur potentiel d'appréciation et la régularité de leurs dividendes, et cela sans référence à un indice de marché. Il existe un risque que l'OPCVM ne permette pas à l'investisseur d'atteindre l'objectif annoncé.

**Stratégie.** L'OPCVM propose une gestion de conviction qui repose avant tout sur une analyse financière approfondie. Cette analyse vise à construire une allocation robuste et diversifiée à partir d'actions sélectionnées individuellement. Les résultats de l'OPCVM pourront être comparés *a posteriori* – à la fois en termes de performance et de volatilité – à l'indice Dow Jones Stoxx Europe 600, calculé dividendes réinvestis. Cet indice constitué de 600 valeurs regroupe les principales capitalisations boursières de 18 pays européens.

Pour leur sélection, les gérants étudient les bilans et les comptes de résultat, examinent les marges et les ratios financiers et estiment la valeur théorique de la société pour la comparer au prix de marché. Les gérants accordent aussi une grande importance aux aspects qualitatifs : modèle économique, stratégie, dirigeants, position concurrentielle, barrières à l'entrée. Les gérants recherchent des sociétés créatrices de valeur économique et dont les actions présentent un potentiel d'appréciation sur le marché. La politique de distribution de dividendes est un autre élément important. L'analyse repose en partie sur des hypothèses et des projections, par nature incertaines.

C'est pourquoi les gérants privilégient les sociétés qui, de leur point de vue, offrent une bonne visibilité et sont moins exposées aux aléas conjoncturels que le marché en général.

L'OPCVM est éligible au PEA. Il est investi jusqu'à 100% de l'actif net en actions cotées sur les marchés réglementés européens et détient à tout moment au moins 75% de l'actif net en actions éligibles au PEA. L'OPCVM n'investit pas dans le secteur financier. Il privilégie les capitalisations de plus de 1 milliard d'euros, de sorte que la part des sociétés en-dessous de ce seuil n'excède pas 25% de l'allocation.

L'OPCVM peut investir jusqu'à 25% de son actif net en obligations convertibles, en bons de souscription ou en instruments de taux de toutes natures. Ces instruments peuvent être d'émetteurs publics ou privés, y compris de catégorie spéculative.

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 25% de l'actif net en actions de pays développés n'appartenant pas à l'union européenne (autres pays de l'Espace Economique Européen, Suisse, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Japon, Singapour). Une exposition aux actions des pays émergents est permise dans la limite plus restrictive de 10% de l'actif net. L'OPCVM peut allouer jusqu'à 10% de son actif à d'autres OPCVM.

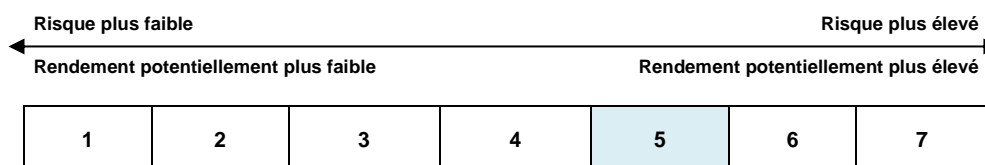
L'OPCVM peut intervenir sur les marchés à terme pour réaliser des opérations de couverture de change ou moduler son exposition aux marchés des actions. Après couverture, l'exposition en devises est au maximum de 45% de l'actif net. Afin de gérer sa trésorerie l'OPCVM peut effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 25% de son actif net.

**Modalités de souscription et de rachat.** La valeur liquidative est quotidienne. Les ordres de souscription et de rachat sont reçus et centralisés au plus tard à 12h00 chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les souscriptions et les rachats sont réglés en date de valeur J + 3 jours ouvrés, J étant la date de la VL applicable.

**Affectation du résultat.** Capitalisation.

**Durée de détention recommandée supérieure à 5 ans.**

### Profil de risque et de rendement



Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par l'exposition de l'OPCVM aux fluctuations des marchés des actions. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cette part n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

## Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur

**Risque de crédit :** L'OPCVM peut détenir des obligations privées de faible qualité de crédit. La dégradation éventuelle de la signature de l'émetteur peut entraîner une baisse du cours de l'obligation et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

**Impact des techniques financières telles que l'utilisation d'instruments financiers :** Le recours aux contrats financiers peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels l'OPCVM est investi.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

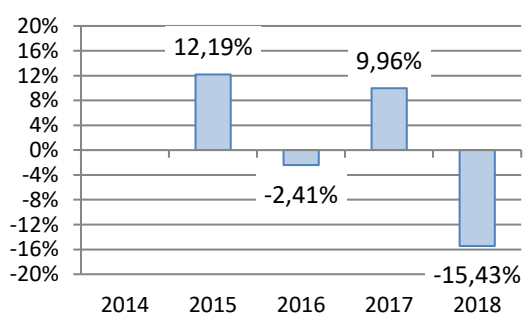
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,36% TTC *
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	10 % TTC de la surperformance au-delà d'une performance nette annualisée de 7%. Commission de performance au titre du dernier exercice : 0,27%

\* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent. Il peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les frais d'intermédiation excepté dans le cadre de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section correspondante du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.anaxiscapital.com](http://www.anaxiscapital.com).

## Performances passées



Les frais courants sont pris en compte dans le calcul des performances mais les commissions d'entrée et de sortie éventuellement prélevées ne le sont pas.

Cet OPCVM a été créé le 16 juin 2014.

La devise de référence de l'OPCVM est l'euro. La devise de cette part est l'euro.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## Informations pratiques

Le dépositaire est BNP Paribas Securities Services. Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet [www.anaxiscapital.com](http://www.anaxiscapital.com). Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

**Mention pour les investisseurs suisses.** Le règlement de fonds, le prospectus complet, les documents d'informations clés pour l'investisseur (KIID) ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès du représentant en Suisse (ACOLIN Fund Services AG, Affolternstrasse 56, CH-8050 Zürich, [www.acolin.ch](http://www.acolin.ch)). L'agent payeur en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Île, CH-1204 Genève.

La responsabilité d'Anaxis Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.anaxiscapital.com](http://www.anaxiscapital.com). Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Anaxis Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 5 février 2019.